



Comité Syndical du 11 juillet 2016

Etaient présents :

MMES BURILLE. LOUIS. LE PINE. PONSOT. MM BAUDRY. BERNY. DARPHIN. DESSOLIN. DUCHAMP. GUINOT. LE BOURVA. LEGUAY. MAZUE. MONOT. MUGNIER. STAIGER. VARE.

Etaient excusés :

MM BRIGAND. (pouvoir à M. DARPHIN). MME CARDINAL (pouvoir à M. BAUDRY) GALLIBOUR. MINARD. SCHNEIDER. SAUVAGEOT (Pouvoir à M. LE BOURVA).
Personnes excusées sans voix délibérative : MM BARRIERE, CHAPUIS et MME GOURMAND (Conseillers Départementaux). M. LELOUP (Pdt de la C.C.C. Selongey).

Etaient absents :

MM COLSON. PAQUET. HIERLHOLZER. MAGNIERE

Le 11 juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Avot, sous la présidence de Mme Catherine LOUIS, Présidente

I Approbation du compte-rendu de la réunion du 13/04/2016 :

Le compte rendu du Comité Syndical du 13/04/2016 est adopté à l'unanimité.

II DON DE L'ASSOCIATION « SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE ».

Délibération N° 17/2016

L'Association Seine-et-Tilles en Bourgogne ancienne structure porteuse du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, dispose d'un résultat positif du fait de ses activités antérieures. Dans ce cadre, elle souhaite reverser ce résultat en plusieurs versements au P.E.T.R. Seine-et-Tilles.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCEPTTE un don d'un montant de 4 000,00 € provenant de l'Association Seine-et-Tilles en Bourgogne.

III SCOT :

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : MISSION D'ELABORATION DU SCOT:

Délibération N° 18/2016

Par délibération du 13 avril 2016, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a validé le Cahier des Charges pour une mission d'accompagnement tout au long de l'élaboration du SCoT et a autorisé la Présidente à réaliser les démarches et procédures de consultations.

Grâce à cette consultation, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne dispose d'un coût estimatif de cette mission qui s'élève à 189 500,00 € HT.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE :

Valider le principe de l'opération,

Autoriser la Présidente à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Solliciter des subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre des crédits territoriaux à hauteur de 50 % de l'assiette éligible par la Région (notamment : Rapport de Présentation, PADD, Concertations publiques, PPA et Acteurs locaux, Comités divers, Conférences, Séminaires, communication, études complémentaires...),

Charger la Présidente de la mise en œuvre de la délibération.

Remarques :

Le marché sera notifié cet été pour un début de mission en septembre prochain.

Concernant l'étude diagnostic agricole annexe au SCoT, la Chambre de l'Agriculture travail actuellement sur l'état des lieux. Des réunions en groupes de travail avec les acteurs agricoles locaux sont prévues à la rentrée.

IV Plateforme de l'Habitat : Point Réno

La commission de l'Habitat s'est réunie avant le Comité Syndical. L'état d'avancement de la plateforme fait l'objet d'une présentation:

1. Communication du Point Réno :

- Choix du nom de l'opération Point Réno, du logo, d'un slogan et de l'identité visuelle ;
- Réalisation d'une plaquette pour les particuliers (distribution dans les communes juillet et août) ;
- Réalisation d'une plaquette pour les artisans ;
- Création d'un site internet dédié au Point Réno (en cours d'élaboration) : www.point-reno-seine-et-tilles.fr
- Film (en cours de finalisation) et affiches ;
- Proposition de réalisation de bâches de chantier ;
- Articles dans la presse locale et les bulletins municipaux et intercommunaux ;
- Contacts mails et téléphoniques avec tous les artisans RGE (54). Au 11 juillet : 21 réponses dont 2 rendez-vous. Les artisans contactés sont favorables à la réalisation d'un salon de l'Habitat et d'ateliers thématiques (rédaction des devis / factures, accompagnement des artisans sur les démarches commerciales...).

2. Propositions d'événementiels

Le planning validé par la commission est le suivant :

- 19/09/2016 : Inauguration du Point Réno à 19h à Epagny.
Invitation : les présidents des structures partenaires + les artisans + les élus du Pays.
- 29/09/2016 : réunion publique COVATI à 19h à Is-sur-Tille.
- 06/10/2016 : réunion publique à 19h à Val Suzon (salle des fêtes).
- 13/10/2016 : Réunion publique à 19h à Avot (salle des fêtes).

Une date en octobre sera prochainement arrêtée pour la Communauté de Communes du Canton de Selongey.

Entre Octobre et novembre, des ateliers thématiques seront organisés pour les artisans. (Les dates sont à déterminer avec la Chambre des Métiers et les organismes professionnels.)

Une convention avec chaque partenaire sera établie en septembre.

En Novembre (avant le forum du Point Réno), 1 balade thermique par communauté de communes sera organisée.

- Le 19 novembre : organisation du forum du Point Réno à la salle des Capucins:

Les exposants : artisans RGE + assureurs + banques + architectes + agences immobilières + fournisseurs de matériaux + thermiciens

M. Thierry DARPIN propose que le forum du Point Réno soit couplé avec une foire artisanale organisée par la ville d'Is-sur-Tille. (Proposition à confirmer).

3. Distribution des LED

Les ampoules LED livrées par EDF au territoire (en tant que TEPCV) seront distribuées par les communes en même temps que les plaquettes du Point Réno et les dates des différentes réunions (fin Aout / début Septembre).

Le Point Réno se réserve 500 LED pour les visites du technicien.

4. Premier bilan quantitatif du Point réno au 31 juin (2 mois):

16 personnes reçues en permanences;

Au total 28 personnes ont pris contact avec le Point Réno (permanence, téléphone, mail ou courrier):

- Une majorité de propriétaires occupants (23) ;
- 3 dossiers Anah déposés (PO Habiter Mieux) ;
- 5 visites programmées ;
- 8 hors plateforme ou OPAH ;
- 11 au stade « 1^{er} contact » ;
- 1 accompagnement « plateforme » ;
- Une majorité de PO aux ressources éligibles Anah ;
- Des projets principalement localisés sur la COVATI (15) ;
- Une majorité de projets concerne la rénovation énergétique (17).

63 courriers envoyés aux particuliers ayant un projet recensés lors de l'étude pré-opérationnelle.

V Mise en place des aides financières dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH):

En préambule, il est précisé que l'accompagnement spécifique du territoire dans le cadre de l'OPAH portera sur une prime de 500 € valant contrepartie ANAH pour 10 dossiers de propriétaires occupants éligibles à l'atteinte d'objectifs

énergétiques (soit 5 000 € par an) et d'une aide de 4 dossiers par an de propriétaires bailleurs à hauteur de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 000 € (soit 8 000 € par an).

Les exigences administratives et techniques des aides du Pays sont identiques à celles demandées par l'ANAH.

Ainsi il est proposé une délibération permettant à la Présidente de signer les conventions financières, sous réserve des crédits alloués par le Syndicat Mixte.

Délibération N° 19/2016

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet d'accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation de leurs logements.

Dans le cadre de ce dispositif, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne complétera les aides financières pour les travaux d'économie d'énergie réalisés par les propriétaires bailleurs et occupants et les projets d'adaptation des logements en faveur des personnes âgées ou handicapées réalisés par les propriétaires bailleurs répondant aux critères d'éligibilité des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne s'engage à soutenir les projets de rénovations énergétiques suivant dans la limite de :

- 500 euros pour les propriétaires occupants sous réserve que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 40% dans le logement ;
- 5% du montant des travaux (plafonnés à 2 000 euros d'aide par projet) pour les propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'économies d'énergie (condition de gain énergétique de 35%) ou des travaux d'adaptation d'un logement en faveur d'une personnes âgée ou handicapée.

Le modèle de convention bipartie établie entre le propriétaire et le PETR Seine et Tilles fait l'objet d'une présentation en comité syndical.

Ainsi, cette aide aux travaux ne pourra être accordée que dans la limite des crédits annuellement inscrits au budget du Syndicat Mixte.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le **Comité Syndical décide à l'unanimité de :**

- **Valider** le principe de la mise en place des aides financières,
- **Autoriser** la Présidente à signer les conventions financières pour la durée du dispositif,
- **Autoriser** la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- **Charger** la Présidente de la mise en œuvre de la délibération.

VI Programme TEPCV : Interventions Pédagogiques

En préambule, ont été présentés les éléments suivant :

Le fonds TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) alloué au Pays Seine et Tilles permet de faire intervenir des associations sur la thématique du développement durable pendant les temps de Nouvelles Activités Périscolaires. L'objectif du dispositif est de sensibiliser la jeune génération à ces questions.

Des interventions ont déjà eu lieu entre 2015 et 2016 :

- COVATI : 3 sites (RPI à Marsannay, Til-Chatel et Marey);
- CCCS : 1 site (RPI à Chazeuil);
- CCFSS : 1 site (RPI à Messigny-et-Vantoux).

L'appui financier est de 60 000 euros du 08/07/2015 au 31/06/2018 (factures acquittées).

Le fonds TEPCV finance 80% des interventions. Les 20% restant sont à la charge du syndicat mixte du Pays Seine et Tilles en Bourgogne.

La répartition financière proposée entre les communautés de communes est un mixte entre le nombre d'enfants scolarisés (pondération de 2) et le nombre d'accueil périscolaire (pondération 1).

Délibération N° 20/2016

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a été retenu à l'appel à projet TEPCV.

L'une des actions concerne la mise en place d'un "programme d'éducation à l'environnement en direction des jeunes" portée par le PETR à hauteur de 60 000,00 € sur 3 ans.

Cette action consiste à proposer différents types d'animations culturelles et pédagogiques afin de toucher le plus grand nombre d'enfants. Les différentes approches sous forme d'activités ludiques, de sensibilisation ou de spectacles ont pour objet d'appréhender le changement climatique, les enjeux environnementaux ou les questions énergétiques pour le jeune public, et plus particulièrement dans le cadre des NAP.

Cette opération est confiée en prestation à des associations reconnues pour leur action en matière d'éducation à l'environnement.

Les opérations porteront sur les lieux d'accueils périscolaires dans les communautés de communes du Pays Seine et Tilles.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE:

- **AFFECTER** les crédits issus des 60 000,00 € pour chacune des Communauté de Communes à partir de la clé de répartition suivante :

- ✓ le nombre d'enfants par année scolaire et par Communauté de Communes avec une pondération de 2/3.
- ✓ le nombre d'accueils périscolaires avec une pondération de 1/3

- **CHARGER** la Présidente de la mise en œuvre de la délibération.

VII Commission économique

Suite à la dernière réunion du bureau, il est proposé de créer une commission économique. Mme la Présidente propose qu'au moins deux membres par Communauté de Communes soient inscrits.

Sont inscrits à la commission : Jean-François BRIGAND, Christophe MONOT, Catherine BURILLE, Jean-François DESSOLIN, Jean-Marie MUGNIER, Charles SCHNEIDER, Stéphane GUINOT, Gérard LEGUAY, Benoît BERNY.

VIII Convention Territoriale avec le Conseil régional

Une convention territoriale avec le Conseil Régional est en préparation. Cette convention qui apporte des crédits territoriaux de la Région, vient consolider le programme LEADER. Elle courra jusqu'au 31 décembre 2017.

Le document finalisé sera dans les "circuits" de la Région en septembre (passage en session le 14 octobre).

Afin de prendre une délibération pour autoriser la signature de la convention, **le Comité Syndical se réunira le 19 septembre (17h45) à Epagny avant l'inauguration du Point Réno (prévue à 19h00).**

Une nouvelle convention 2018/2019/2020 pourra être retravaillée.

IX Divers et Point sur les démarches en cours:

➤ **Nouvelle Stratégie Locale de Développement Forestier :**

Albert VARE rappelle que 3 groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises :

- ✓ GT1 : "gestion des peuplements forestiers";
- ✓ GT2 : "filière bois";
- ✓ GT3 : "multifonctionnalité de l'espace forestier".

La mobilisation s'est opérée. Le document est en court de finalisation : des contributions complémentaires des participants sur le document peuvent être apportées jusqu'à début septembre. Mme Catherine LOUIS remercie Albert VARE et Anneliese BENAZET pour le travail effectué.

M. Albert VARE informe par ailleurs que le nouveau Président du GIP du Parc National est Marcel Jurien de la Gravière.

➤ **Démarche "Commerce Connecté" :**

M Thierry DARPHIN informe que Is-sur-Tille a été retenue avec 7 autres villes en Bourgogne pour s'engager dans une démarche de commerce connecté. Ainsi va être mise en place en septembre une "Boutique de Demain" place de la République en partenariat avec la CCI de Côte d'Or (Inauguration en septembre).

➤ **Maison de l'Emploi :**

Pilotée par la maison de l'emploi, une démarche d'accompagnement des entreprises artisanales du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne va s'engager en partenariat avec le Club Entreprendre, la DIRECCTE et la Chambre de Métier.

Par ailleurs, M. Stéphane GUINOT informe que Mme Océane Charret-Godard a été élue Présidente du GIP de la MDEF succédant à M. José Almeida. (Elle est également Vice-Présidente du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté.)

➤ **Commission Culture et CLEA :**

Dominique DUCHAMP rappelle que dans le cadre du CLEA, un premier appel à manifestations a été envoyé à l'ensemble des écoles et des 66 communes du Pays Seine-et-Tilles. L'objectif était de favoriser les écoles des petits villages.

Les Conférences théâtralisées ont mobilisé 9 communes (dont trois participeront à la prochaine action d'éducation artistique mise en place à la rentrée 2016). Une restitution de l'ensemble des groupes s'est déroulée dans la salle Lescure à Selongey, le vendredi 1er juillet 2016 ; chaque groupe a présenté aux autres le travail réalisé. Cette journée a mobilisé plus de 200 personnes, enfants, parents et partenaires invités.

Cette démarche a été saluée par le comité de pilotage du CLEA (dont DRAC et Rectorat).

Grâce à ce succès un 2ème appel à manifestation d'intérêt en direction des communes et/ou des écoles qui seraient intéressées pour développer un projet théâtre avec une Cie associée (Cie Sf) va être lancé pour **le 15 septembre**. Les opérations s'adresseront à un jeune public en temps scolaire (avec possibilité d'extension en temps périscolaire) ou extrascolaire. 14 projets pourront alors être retenus par la commission culture du Pays.

Un opéra bus va également être mis en place sur le territoire (En partenariat avec Châtillon sur Seine): Pendant 5 jours, à raison de 4 représentations quotidiennes, l'Opéra Bus partira sur les routes du territoire à la rencontre des publics.

D'autres opérations ont été saluées par le Comité de pilotage du CLEA: participation au projet Starter (Conseil départemental), mis en place de Classes Horaires Aménagés Théâtre dans 2 collèges. En juin il y avait déjà 18 inscrits à Is-sur-Tille et 21 à Selongey.

Mme LOUIS remercie les membres de la commission et salue le travail réalisé par Dominique DUCHAMP et Marie ALISON (Agent de Développement).

Il est demandé par ailleurs, qu'une nouvelle Stratégie Culturelle soit mise en place dans les années à venir. Les missions de l'ingénierie Culturelle devront, à ce titre, être précisées et/ou redéfinies.

➤ **SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) :**

Le Pays Seine-et-Tilles participe avec les autres territoires au comité de pilotage du SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) de la Côte d'or. Son élaboration est co-pilotée par la Préfecture et le Conseil départemental.

Il est donc prévu l'organisation de 6 ateliers territoriaux sur une ½ journée en Septembre 2016 (un atelier par Pays/PETR) afin de réaliser un travail de diagnostic.

La Prefecture a arrêté la date pour Seine-et-Tilles au **29 septembre 2016 après-midi à Is-sur-Tille.**

X Rappel des dates :

✚ **Lundi 19 septembre à Epagny :**

- ✓ à 17:45 : COMITE SYNDICAL du PETR Seine-et-Tilles
- ✓ Puis à 19:00 : INAUGURATION DU POINT RENO

✚ **Jeudi 29 septembre à Is-sur-Tille de 14:00 à 17h00 : ATELIER TERRITORIAL DU SDAASP**

✚ **Réunions Publiques Point Reno :**

- ✓ jeudi, 29 septembre à 19:00 Réunion publique COVATI du Point Réno;
- ✓ jeudi, 6 octobre à 19:00 : Réunion publique du Point Réno CC Forêts Seine et Suzon;
- ✓ jeudi, 13 octobre à 19h00 : Réunion publique du Point Réno CC des Sources de la Tille;
- ✓ octobre à confirmer : Réunion publique du Point Réno Selongey.

✚ **Samedi 19 novembre: SALON DU POINT RENO (Couplé avec un salon artisanal).**

La Séance est levée à 21h15.

Rédaction : P TROUVÉ, M-C BARRACHIN, M-F BOURGEOIS

Validation : Catherine LOUIS, le 22/07/2016

Diffusion : Délégués du Comité Syndical